



ACTUALITE RECRUTEMENT : CONCOURS GARDIEN DE LA PAIX

Le concours de gardien de la paix est d'actualité !

Être gardien de la paix, c'est avoir accès, tout au long de sa carrière, à de multiples métiers et possibilités d'évolution :

- métiers de la sécurité publique : l'assistance aux personnes, la prévention des actes de délinquance, le travail d'investigation, la prise de plaintes, l'aide aux victimes...
- métiers des compagnies républicaines de sécurité (CRS) : le maintien de l'ordre, les compagnies autoroutières, le secours en haute montagne...
- métiers de la police aux frontières (PAF) : le contrôle des flux migratoires, lutte contre le travail clandestin...
- métiers de la police judiciaire : lutte contre la criminalité organisée,
- métiers du renseignement...

Les conditions de recrutement :

- être de nationalité française.
- avoir accompli la journée de défense et citoyenneté.
- être en bonne condition physique, avec une bonne acuité visuelle.
- être âgé de 17 ans et de moins 35 ans au 1er janvier de l'année du concours.
- être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme ou titre équivalent.

La formation des gardiens de la paix :

La formation initiale, d'une durée de 12 mois, est dispensée dans une des écoles nationales de police réparties sur le territoire. Elle est organisée selon le mode de l'alternance entre établissement de formation et services opérationnels. La scolarité consiste à acquérir des connaissances, des pratiques et des techniques, à s'imprégner de la notion de service public pour devenir professionnel et agent d'autorité. L'élève gardien de la paix est rémunéré : 1 351 €.

L'affectation des gardiens de la paix sur leur premier poste est fonction de leur rang de classement en fin de scolarité et des postes proposés par l'institution.

La carrière des gardiens de la paix :

Rapidement, les gardiens de la paix ont la possibilité d'encadrer une équipe formée d'autres gardiens de la paix ou d'adjoints de sécurité. Sur examen professionnel, ils peuvent accroître leurs responsabilités en accédant au grade de brigadier, puis brigadier-chef, puis major. En interne, différentes voies permettent d'accéder aux corps d'officiers ou de commissaires. Ils peuvent exercer, après sélection, des spécialités telles que maître-chien, motocycliste, membre d'unités spécialisées ...

Le recrutement des gardiens de la paix :

Il existe deux possibilités :

- le concours national à affectation en Île-de-France : ce concours offre un nombre important de postes, avec une affectation d'une durée minimale de 8 années dans cette région. Des avantages (indemnités et avancement dans la carrière) sont alors prévus.

-le concours national à affectation nationale : les postes à pourvoir sont proposés sur l'ensemble du territoire y compris en Île-de-France, pour une durée de 5 ans minimum.

Le concours comporte trois phases de sélection : la phase d'admissibilité (épreuves écrites d'étude de texte, de questionnaires à choix multiple, tests psychotechniques), la phase de pré-admission (épreuves sportives) et la phase d'admission (épreuve de gestion du stress, test questions-réponses interactif, oral de langue et entretien avec le jury).

Inscription au concours :

*Les inscriptions se font via le site www.lapolice.nationalerecrute.fr

*Clôture des inscriptions (papier et internet) : 16 juin 2017

Epreuves d'admissibilité : le 14 septembre 2017

CONTACTS :

Région Grand Est : Point information carrières : Espace Riberpry – rue Belle Isle BP 51064
METZ cedex 01

Tél : 03 87 16 13 69

info-police-recrutement-metz@interieur.gouv.fr

NUMERO VERT NATIONAL : 0800 22 0800